



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Côte-d'Or
COMMUNE DE THOREY EN PLAINE

42 Route de Dijon
21 110 THOREY EN PLAINE
Tél : 03.80.79.12.79
E-mail : mairie@thoreyenplaine.fr

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2022 à 18h30

Présents : G. BRACHOTTE / S. BONIN / P. CATTEAU / K. CHEDAL / F. COTTIN / S. GODRIE / M-J JACQUIER / J. MORÉ / L. NAISSANT / S. PELLETIER / S. VANDEWEEGHE / G. ROBERT

Absents excusés : M-M. PLATHEY / Y. RHODDE / JJ. VIGOT

Procuration : M-M. PLATHEY (proc. F. COTTIN) / Y. RHODDE (proc. S. BONIN) / JJ. VIGOT (proc. G. BRACHOTTE)

Secrétaire : L. NAISSANT

Conseillers suppléants présents : P. BATON

Le Maire, à l'ouverture de la séance à 18h30, procède à l'appel des conseillers, constate le quorum et proclame la validité de la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité. Aucune question n'a été posée.

Le Maire propose également d'ajouter à l'ordre du jour un ensemble de points.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les points nommés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve, à l'unanimité, l'attribution du marché public à l'entreprise H.ROUGEOT pour un montant à 139 800 € HT ;
- Approuve, à l'unanimité, les tarifs de la buvette et le prix des repas du 13 juillet ;
- Approuve, à 14 voix (S. BONIN étant partie prenante du dossier ne prend pas part au vote), la rétrocession du domaine public sis 7 route de Dijon pour un montant de 350 euros H.T ;
- Approuve, à l'unanimité, le renouvellement de la convention avec la SPA pour la prise en charge des animaux errants domestiques (0,50 € par habitant) et de la convention pour la stérilisation des chats errants (cotisation de 50 € par an) ;
- Approuve, à l'unanimité, la redevance d'un montant de 375 euros due par GRDF au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2022 ;
- Approuve, à l'unanimité, le devis du SICECO pour la première tranche de l'enfouissement des réseaux rue du Bois pour un montant de 76 000 euros HT ;
- Approuve, à l'unanimité, le prix du loyer de l'appartement située au-dessus de la mairie pour un montant de 377,81 euros/mois et hors charges ainsi que la location de la place de parking pour un montant de 20 euros/mois.
- Approuve, à l'unanimité, le recrutement d'un contrat d'apprentissage pour venir soutenir les employés techniques.

Questions diverses :

Monsieur le Maire :

- fait part de la remise des diplômes symboliques aux élèves de CM2 le 21 juin ;
- fait part du congé maternité de Madame Amélie BONVALOT-NOIROT et informe de son remplacement.

Madame CHEDAL :

- fait part de l'audition de l'école de musique qui aura lieu le vendredi 24 juin à 19h à la salle polyvalente ;
- fait part du déroulement du 13 juillet ;
- fait part du conseil d'école.

Monsieur BONIN :

- fait part des nouveautés au marché.

Monsieur MORÉ :

- fait part de l'officialisation du jumelage avec le Canada.

Fin de la séance à 20h00

À THOREY EN PLAINE, le 23 juin 2022

